APSSAP

Association paritaire
pour la santé et la sécurité du travail,
secteur « Administration provinciale »

Brochure d'information

Organisation de la prévention

L'implication du comité de santé et de sécurité en ergonomie

L'IMPLICATION DU COMITÉ DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ EN ERGONOMIE

MISE EN PLACE ET SOUTIEN DES CSS

La mise en place d'un nouveau comité est une étape importante. À la suite d'échanges et d'accords entre les deux parties (patronale et syndicale), il faut former les membres de ce comité.

BESOIN D'AIDE ?

L'APSSAP a créé divers outils vous permettant de mieux gérer vos comités et mieux organiser vos activités de prévention de la santé et de la sécurité du travail.

Pour de plus amples informations à ce sujet, communiquez avec nous au 418 624-4801.

L'ergonomie est la discipline scientifique qui s'intéresse à l'interaction entre l'humain et d'autres éléments d'un système (ex. outils, équipements, produits, tâches, organisation, technologie et environnement)[1].

L'ergonome s'attarde à appliquer les théories, les principes, les données, les méthodes et les analyses au processus de conception dans le but d'optimiser le bien-être de l'humain et la performance globale du système[1]. En d'autres mots, l'ergonome tente d'ajuster le poste de travail avec l'intention de prévenir les troubles musculosquelettiques (TMS).

Les TMS sont l'ensemble des atteintes douloureuses des muscles, des tendons, des ligaments, des nerfs périphériques ou d'autres tissus autour de l'articulation dont l'apparition ou l'aggravation est liée au travail.

Aussi appelées les « ites », les TMS représentent 30% des cas indemnisés (Magazine prévention, 2011) par la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST) pour un total de 500 millions de dollars. C'est la nature de blessure la plus fréquente répertoriée.

En lien avec les fonctions prévues dans la Loi sur la santé et la sécurité du travail (LSST), le comité à un rôle à jouer dans l'identification de problèmes liés à l'ergonomie, dans la sensibilisation, l'information et la formation du personnel ainsi que dans la formulation de recommandations à l'intention de l'employeur.

L'identification des problèmes

Les méthodes à privilégier par le comité pour identifier les risques liés à l'ergonomie sont l'inspection du milieu de travail, la consultation des registres (accidents/incidents, premiers soins/premiers secours, plaintes et suggestions) et finalement l'analyse sécuritaire de tâches. Dans tous les cas, il est important de consulter les employés concernés afin d'obtenir leurs commentaires et leurs suggestions concernant les risques auxquels ils peuvent être confrontés. L'objectif n'est pas nécessairement d'identifier un danger spécifique à un poste de travail particulier, mais bien de dégager des pistes d'intervention globales.

1. Association canadienne d'ergonomie (2013). En ligne. www.ace-ergocanada.ca

Les inspections visent à observer le milieu de travail de façon structurée afin d'identifier systématiquement l'ensemble des risques et des non-conformités aux lois, règlements et normes en santé et sécurité. Celles-ci devraient respecter un échéancier préétabli et être effectuées à l'aide d'une grille d'inspection détaillée.

Les registres visent à identifier des problèmes récurrents permettant ainsi de prioriser les interventions requises pour les corriger.

L'analyse de tâches vise à analyser en profondeur une tâche ou une séquence de tâches en la décortiquant afin d'identifier des risques liés aux postures, aux mouvements, aux équipements et substances utilisés à l'environnement et à l'organisation du travail. Au besoin, les membres du CSS peuvent se faire accompagner de ressources spécialisées pour ce genre d'activité.

L'identification des dangers reliés à l'ergonomie n'est pas une mince tâche puisque le développement des TMS est associé à plusieurs facteurs (physiques, organisationnels, psychosociaux et personnels) qui interagissent et qui sont influencés par la durée, l'intensité et la fréquence de la tâche (Dr Susan Stock, INSPQ / présentation JASP 2010).

Voici certains éléments associés à chacun des facteurs de risques afin de diriger les efforts de votre comité.

Physiques : postures contraignantes, efforts, travail statique, répétition, vibration et impacts

Organisationnels : rythme, charge de travail, formation et changement technologique.

Psychosociaux : climat de travail, latitude décisionnelle, support et reconnaissance

Personnels : état de santé, physionomie, âge, historique de blessures, craintes et motivation

Durée, intensité et fréquence : Lors de l'évaluation de ces éléments, il est important de prendre en considération la tâche effectuée. De façon générale, les pauses doivent être prises, l'effort doit être adéquat en fonction des capacités des individus et il faut limiter la répétition des mouvements.

FAITES APPEL À UN CONSEILLER DE L'APSSAP

Il est essentiel de vous assurer que votre comité continue de bien évoluer dans le temps. Vous devrez faire preuve de rigueur et de discernement face aux différentes problématiques de votre milieu. N'hésitez donc pas à faire appel à votre conseiller de l'APSSAP pour de l'aide ou de l'accompagnement.

La sensibilisation, l'information et la formation

SENSIBILISEZ LES NOUVEAUX

Les brochures d'information « L'accueil des nouveaux travailleurs dans votre établissement » et « L'accueil des nouveaux membres de comité de santé et de sécurité » vous permettront de mieux intégrer vos nouveaux collègues.

Les problèmes de santé liés à l'ergonomie se développent habituellement lentement et de façon graduelle. Dans plusieurs cas, ils font tout aussi mal que les blessures liées aux accidents mais sont souvent sous-estimés car, beaucoup moins spectaculaires. C'est pourquoi il est important de continuellement sensibiliser et informer les travailleurs afin de les garder éveillés à ce sujet.

L'APSSAP propose aux comités plusieurs moyens d'informer et de sensibiliser le personnel. Le système d'apprentissage en ligne Adapte (www.adapte.ca), les Trucs et Astuces et l'affiche « J'adapte mon poste de travail en 6 étapes faciles » visent à permettre aux utilisateurs d'apporter eux-mêmes des modifications à leur poste de travail.

Afin de favoriser la prise en charge par le milieu, l'APSSAP forme des personnes-ressources en ergonomie, habilitées à effectuer des évaluations ergonomiques de postes de travail.

Les travailleurs doivent être sensibilisés à l'importance qu'ils ont dans la prévention de leur santé par l'adoption de bonnes postures et de bonnes habitudes de travail. Il ne s'agit pas de s'adresser à chacun des travailleurs individuellement, mais bien d'éveiller l'intérêt de l'ensemble du personnel. Le comité peut utiliser les espaces et les temps de rencontre et même en créer de nouveaux pour partager de l'information au sujet de l'ergonomie.

Voici quelques exemples d'activités de sensibilisation : Conférences, témoignages, tables rondes, démonstrations, affiches, bulletins d'informations, accueil des employés.

Les recommandations

La volonté et l'implication de l'employeur sont primordiales dans la prise en charge du dossier de l'ergonomie au travail. Outre l'organisation d'activités de sensibilisation, d'information et de formation mentionnées précédemment, une autre des fonctions du comité est d'analyser les mesures mises en place par l'employeur et de recommander des bonifications au besoin. Les recommandations peuvent, entre autres, toucher les méthodes d'identification des dangers, les outils et les procédures de travail et l'aménagement des lieux.

En effet, lorsque des aménagements ou des réaménagements, des changements de procédures ou des changements d'équipements sont prévus, il peut être intéressant d'impliquer le comité afin de profiter de son expérience et de son regard critique.

Afin d'être crédibles, les membres du comité doivent, bien sûr, montrer l'exemple. Ils ne doivent pas non plus avoir peur de s'associer à des ressources expérimentées à l'interne ou à l'externe.

Le suivi

Finalement, le suivi est primordial. Il démontre l'importance accordée à l'ergonomie dans le milieu et il permet de s'assurer que les actions posées amènent des résultats concrets et positifs.

Les conseillers de l'APSSAP sont disponibles pour supporter les comités dans leur désir de se préoccuper de l'ergonomie dans leur milieu de travail.

Toute reproduction d'un extrait ou de la totalité de cette fiche doit être préalablement autorisée par écrit par l'APSSAP et porter la mention de sa source.

Tél. : 418.624.4801

Téléc. : 418.624.4858

apssap@apssap.qc.ca

apssap.qc.ca

Notre mission

Nous avons pour mission de favoriser la prise en charge paritaire de la prévention en matière de santé, de sécurité et d'intégrité physique des personnes du secteur de l'Administration provinciale. Pour ce faire, nous offrons des services de formation, d'information, de conseil et d'assistance auprès des membres du secteur de l'Administration provinciale.

Notre clientèle

Le secteur de l'Administration provinciale regroupe plus de 1 600 établissements qui emploient au-delà de 70 000 personnes. Dans le cadre de son programme d'action, l'APSSAP répond aux demandes des comités de santé et sécurité, des mécanismes de participation ainsi que des coordonnateurs ministériels et syndicaux. Cette procédure permet aux travailleurs et aux gestionnaires du secteur de bénéficier des services auxquels ils ont droit.

Nos conseillers

- Alexandre Côté
- Julie Forest